

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 OCTOBRE 2024

Le lundi sept octobre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant sur les travaux complémentaires suite à la réfection des façades de la Cure - corniche,
2. Délibération portant sur les travaux complémentaires pour finaliser les travaux de couverture du bâtiment appelé « la Cure »,
3. Questions et informations diverses.

Membres en exercices : 14

Membres présents : 12

Quorum : 8

Étaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, BERLAND Sylvie, DUPUY Marie Fabienne, HERNANDEZ Mylène, Messieurs GAYRARD Hervé, VIROULAUD Ludovic, HERNANDEZ Vincent, LE GUEN Jean-François, ROZIER Jean-Jacques, GROSJEAN Paul, GUERRERO Olivier.

Était excusée : Madame LUSSEAU Joëlle (donne pouvoir à M. Jean-François LE GUEN).

Absent : Monsieur SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : Madame Mylène HERNANDEZ

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant sur les travaux complémentaires suite à la réfection des façades de la Cure – corniche.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'entreprise qui a été retenue pour effectuer les travaux de ravalement des façades de la Cure est la SARL Christophe BARBOTEAU, pour un montant initial de 32 287.78€ TTC. Un devis complémentaire pour finaliser les travaux de ravalement des façades et du changement des pierres abimées, finition de l'accessibilité en pavés a été accepté le 16 septembre 2024, pour un montant de 9 743.32€ TTC.

La SARL BARBOTEAU a constaté que la corniche était très dégradée, suite à la découverte partielle par le couvreur de la toiture. Monsieur le Maire présente le devis complémentaire pour la réfection de la corniche dans sa totalité.

	Devis initial	Devis complémentaire accepté le 16/09/2024	Devis complémentaire <i>corniche</i>	Montant Total
Montant HT	26 906.48€	8 119.43€	8 746.88€	43 772.79€
TVA	5 381.30€	1 623.89€	1 749.38€	8 754.57€
Montant TTC	32 287.78€	9 743.32€	10 496.26€	52 527.33€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis complémentaire de la SARL Christophe BARBOTEAU pour la réfection de la corniche dans sa totalité et la finalisation des travaux de ravalement des façades de la Cure, pour un montant de 10 496.26€ TTC soit un coût total de 52 527.33€ TTC.

2. Délibération portant sur les travaux complémentaires pour finaliser les travaux de couverture du bâtiment appelé « la Cure ».

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'entreprise qui a été retenue pour effectuer les travaux de couverture de la Cure est la SARL Jean-Marie GUILLET, pour un montant de 7 041.60€ TTC.

Suite au constat réalisé par la SARL BARBOTEAU : corniche très dégradée, nécessité de découvrir la moitié de la toiture du bâtiment, et d'effectuer des travaux complémentaires (dépose de charpente, remplacement de chevron, volige...).

Monsieur le Maire présente le devis complémentaire pour effectuer ces travaux.

	Devis initial	Devis complémentaire	Montant Total
Montant HT	5 868.00€	7 800.00€	13 668.00€
TVA	1 173.60€	1 560.00€	2 733.60€
Montant TTC	7 041.60€	9 360.00€	16 401.60€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis complémentaire de la SARL Jean-Marie GUILLET pour la rénovation de la couverture de la Cure, pour un montant de 9 360.00€ TTC soit un coût total de 16 401.60€ TTC.

3. Questions et informations diverses

Syndicat du Moron

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de suppression de la voie communale du Chemin du Lavoir, menés par le Syndicat du Moron, en prévention des inondations, vont commencer dans les semaines à venir. Les gravats seront stockés sur le terrain que nous avons récemment acquis, près du lavoir, dans l'attente d'une évacuation future.

Plan Particulier d'Intervention du Bec d'Ambès

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été créé regroupant les 4 sites pétroliers du Bec d'Ambès. Le 12 décembre prochain, un exercice sera réalisé afin de tester ce PPI. Monsieur le Maire profitera de cet exercice pour tester également le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de lancement de l'exercice PPI qui s'est tenue le 25 septembre dernier. Ce compte rendu a été réalisé par la Préfecture de la Gironde.

Tour de table :

- **Jean-François LE GUEN** informe les élus que :

- M. le Maire a validé les devis pour réaliser les plateformes qui sont nécessaires à l'implantation des nouveaux dans le square. Il faut maintenant trouver l'emplacement de ces nouveaux jeux.

- M. le Maire a également validé un devis pour réaliser le curage des fossés sur la commune.

- la commune a fait appel au Relais afin d'assurer le remplacement de M. GABAS Rémi qui est actuellement en congé maladie ordinaire. M. GABAS Rémi sera expertisé par un médecin agréé à la demande de M. le Maire.

- le broyeur de la commune a été mis en service, suite à la formation des agents du service technique.

Il sera utilisé pour broyer les branches de la haie de la résidence Rousset, qui sera élaguée dans la semaine.

- les travaux de remplacement de l'éclairage du stade par des LED sont terminés. La consommation énergétique est divisée par deux et la puissance d'éclairage a doublé. Nous sommes très satisfaits des travaux réalisés par la société SAEG.

- **Hervé GAYRARD** précise aux élus qu'un rendez-vous a été fixé avec le Centre Routier Départemental de Blaye afin d'étudier les mesures à mettre en place pour améliorer la sécurité routière sur l'ensemble de la commune.

La séance est levée à 19h11.

Le Maire, Hervé GAYRARD

La secrétaire de séance, Mylène HERNANDEZ

